



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge



éposé / Reçu le

2 7 DEC. 2018

au greffe du tribugal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 449.699.522

Dénomination

(en entier): SINE QUA NON

(en abrégé) :

Forme juridique: ASBL

Siège: Square Prince Léopold,

Objet de l'acte: Dissolution et liquidation de l'ASBL

Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2014

Présences :

Paul LODEWICK, Michel GUILLAUME, Dominique WAUTIER qui dispose de la procuration de Solveig PAHUD.

L'assemblée peut siéger valablement.

Approbation du Rapport de l'Assemblée précédente : approuvé.

Approbation des comptes : aucune activité n'ayant été organisée en 2013 et 2014, aucune recette, aucune dépense n'est enregistrée. L'Asbl ne dispose d'aucun avoir, et n'a contracté aucune dette.

Les comptes et bilans sont approuvés en l'état.

Compte tenu de l'absence de perspective, il n'y a pas de budget présenté devant l'Assemblée.

Décharge aux administrateurs : l'Assemblée vote la décharge aux administrateurs.

Avenir de l'association

Devant le constat d'inactivite de l'association ces dernières années, l'Assemblée propose de procéder à la dissolution et la liquidation de l'ASBL.

La proposition est passée au vote : la décision de procéder dans l'année en cours à la dissolution de l'ASBL, est prise.

Démission des administrateurs

Il est acté la démission des administrateurs, M. Guillaume, P. Lodewick, S. Pahud et D. Wautier.

Décision de dissolution et clôture de la liquidation

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée générale de l'ASBL Sine Qua Nonréunissant le quorum de présences exigé par la loi décide de prononcer la dissolution volontaire de l'Asbl.

Etant donné qu'il n'y a ni actif ni passif, aucun liquidateur n'est nommé et l'Assemblée prononce la clôture de la liquidation.

Signature d'un administrateur Dominique Wautier

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature